

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 10 février à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 2 février 2023	Date d'affichage :
Membres en exercice : 40	Membres présents : 23
Procurations : 8	Nombre de votes : 31
Pour : 31	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

**MEMBRES PRESENTS** : ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - ANGELINI Colomba – ANTONETTI Jean Marie - BONIFACI Jean-François - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - DOMPIETRINI Pierre-François - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARIANI Marthe - MAURIZI Pancrace - MEDORI Severin - PAOLACCI Jean- Toussaint - PISTORESI-RAMAZZOTTI Jeanne - PIETRI FILIPPI Ghislaine - RICCIARDI-SAEZ Célia - ROUBY Jean-Pierre - SANTELLI Jean- Baptiste - VANNUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

**MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES** : BALDOVINI Anthony - BONY Sarah - CORONA Jean - LUIGGI Laure - PALMIERI Michel – PIRAS Marie Antoinette

**MEMBRES ABSENTS** : CALENDRINI Isabelle - GIACOBETTI Xavier - GIUGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - NOIRAUT ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - ROSSI Pierre - TADDEI Laurence

**OBJET** : Modification du plan de financement du projet d'acquisition d'une armoire à Déchets Diffus Spécifiques (DDS) en vue de son implantation sur la déchetterie.

Le Président informe le Conseil communautaire qu'à la suite de la diminution du niveau d'intervention de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement dans le domaine de l'équipement des déchetteries, qui passe de 35% chacun, à 30%, il est nécessaire de modifier le plan de financement prévu pour l'acquisition de l'Armoire à Déchets Diffus Spécifiques afin de maintenir à hauteur des 20% planchers la part intercommunale.

Il est ainsi demandé au conseil de prendre acte de la modification de ce règlement d'intervention et, afin de maintenir le niveau de soutien des partenaires financiers de la Communauté de communes, d'augmenter de 10% la part de dotation quinquennale figurant au plan de financement de l'opération.

Ce dernier se déclinerait ainsi :

	Taux	Montant H.T	
<b>ADEME</b>	30%	8 532€	
<b>OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE</b>	30%	8 532€	
<b>COLLECTIVITE DE CORSE</b>	20%	5 689€	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	20%	5 689 €	
		<b>TVA 20%</b>	<b>Montant T.T.C</b>
<b>TOTAL</b>		<b>28 443 €</b>	<b>34 131.60 €</b>

Où l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide le nouveau plan de financement de l'opération « Acquisition d'une Armoire à Déchets Diffus Spécifiques » et autorise le président à entreprendre toute démarche nécessaire à la sollicitation des demandes de financement afférentes en vue de la réalisation du projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Le Président,  
Jean Claude Franceschi